



ASSURANCE CHÔMAGE : LA LUTTE CONTINUE CONTRE L'AGRÉMENT ...

La convention d'assurance-chômage négociée dans les couloirs du Medef vendredi soir doit désormais passer dans les deux mois par l'agrément du Ministère du Travail, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet.

Tant en raison des conditions déloyales de la discussion que du fond du texte qui fait peser 800 millions d'euros d'économies sur les seuls demandeurs d'emploi dont 165 sur les intermittents du spectacle, la Cgt se bat contre l'agrément de ce texte et pour une discussion véritable sur nos propositions incluant une annexe unique à 507h sur douze mois.

Nous allons décrypter ce texte qui aggrave le régime déjà scandaleux de 2003 et interpeler les signataires (Medef, Cgpmc, Upa, Cfdt, Cftc, et Fo) sur les éléments incohérents qu'il contient :

- Plafond mensuel inopérant sous la forme qui a été décidée ;
- Différé au calcul idiot ;
- Augmentation des cotisations sur le dos des salariés comme des employeurs du spectacle qui sont les seuls à être mis à contribution ...

Bref, encore une fois, c'est aux demandeurs d'emploi de payer pour la situation qu'ils subissent.

Nous devons nous organiser dans la durée d'ici l'agrément et au-delà pour que nos propositions soient entendues : la mobilisation unitaire a déjà permis le maintien des annexes, nous pouvons et devons obtenir une autre réforme, juste, de l'assurance chômage.

**NOUS APPELONS À UNE AG UNITAIRE À PARIS LE JEUDI 27 MARS À 19H
- SALLE AMBROISE CROIZAT, BOURSE DU TRAVAIL - 3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS – M° RÉPUBLIQUE**

Paris, le 25/03/2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60